

C.I.A.S.	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2026-01
-----------------	--	--------------------------------------

Séance du : 5 FEVRIER 2026

Le 5 février deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de M. François MARY, Vice-Président.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT PRESENTS (10) M. MARY, Mme BESNARD, M. BERTON, Mme BOTTON, Mme BOUCHETEAU, M. BOURREAU, Mme MERCERON, Mme RENAUDIN, Mme REVEAU, Mme SOULARD

ABSENTS EXCUSES (7) M. MAROLLEAU, Mme BILLY, Mme BOUDOIRE, Mme DUBIN, Mme FERCHAUD, M. LARDIERE, M. LOGEAIS

POUVOIRS /

Date de la convocation 27 janvier 2026

Secrétaire de séance Mme VINCEDEAU

BUDGET PRINCIPAL DU CIAS (40800) : BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif 2026 du budget principal du CIAS s'établit comme suit :

Budget Principal du CIAS : Budget primitif 2026			
			BP 2026
Fonctionnement	Dépenses	011 Charges à caractère général	35 285,58 €
		012 Charges de personnel	152 200,00 €
		65 Autres charges de gestion courante	14 205,00 €
		67 Charges exceptionnelles	500,00 €
		042 Dotations aux amortissements	5 600,00 €
		Sous total dépenses 2026	207 790,58 €
	002 Reprise déficit antérieur	0,00 €	
	TOTAL DEPENSES 2026	207 790,58 €	

		70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	107 000,00 €
	Recettes	75 Autres produits de gestion courante	100 000,00 €
		Sous total recettes 2026	207 000,00 €
		002 Excédent antérieur reporté	790,58 €
		TOTAL RECETTES 2026	207 790,58 €
Investissement		Dépenses	57 474,02 €
		Recettes	57 474,02 €

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'adopter le budget primitif 2026 ci-dessus.
- De voter le budget principal du CIAS conformément à la nomenclature M57 avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme
Le Vice-Président
François MARY

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le 10/02/26
Publié et Notifié
le 10/02/26